

Conditions financières et matérielles

Coût de la formation

Droit d'inscription annuel en lien avec le statut d'étudiant.

Financement de la formation par la région Grand-Est, sous conditions.

Aides financières possibles

Les aides financières sont possibles, sous conditions :

- Bourse de la Région Grand-Est
- Aides spécifiques de la Région Grand-Est
- Promotion professionnelle (prise en charge par l'employeur)
- Autres prises en charge : Pôle emploi - FONGECIF ANFH ...

Conditions matérielles

Repas :

Restaurant du personnel sur le site du centre hospitalier de Rouffach



Hébergement :

Possibilité de location d'une chambre au "Home" à proximité du centre hospitalier de Rouffach



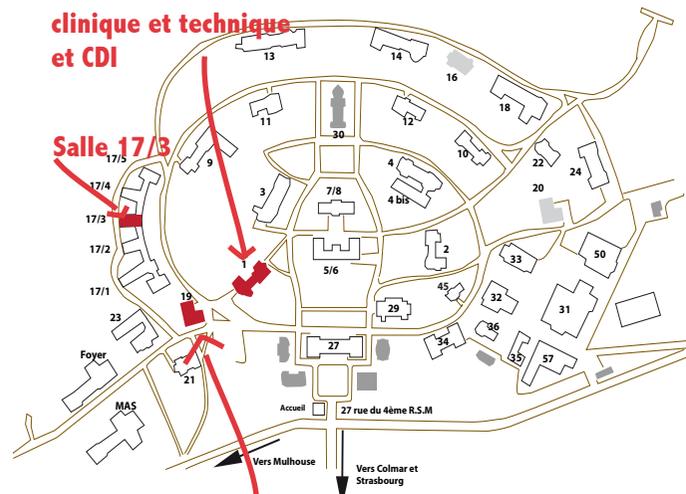
Centre de documentation et d'information (CDI) :

Recherche documentaire
Prêt d'ouvrages



Institut de formation en soins infirmiers de ROUFFACH

Plateau de formation clinique et technique et CDI



Pavillon 19 IFSI

Institut de formation Soins infirmiers Aides-soignants

Centre hospitalier de Rouffach
27, rue du 4^e RSM
BP 29
68250 **ROUFFACH**

Téléphone : **03 89 78 70 63**

Télécopie : 03 89 78 72 12

Courriel : contact.ifsif@ch-rouffach.fr

Site : www.ch-rouffach.fr



Institut de formation en soins infirmiers de ROUFFACH

FORMATION EN SOINS INFIRMIERS



www://ifsif-rouffach.com



Centre hospitalier de Rouffach

27, rue du 4^e RSM - 68250 **ROUFFACH**

Tél : **03 89 78 70 63** - www.ch-rouffach.fr

Présentation de l'institut de formation en soins infirmiers de ROUFFACH

L'institut de formation rattaché au centre hospitalier de Rouffach est une structure à taille humaine.

Missions

- Formation au Diplôme d'État Infirmier
- Formation au Diplôme d'État Aide-Soignant
- Formation continue

Équipe pédagogique et secrétariat

- 1 directeur d'institut
- 1 cadre supérieur de santé
- 10 cadres de santé formateurs
- 1 documentaliste
- 2 secrétaires
- 2 agents de service hospitalier
- Intervenants vacataires : professionnels compétents dans différents domaines (médecins, pharmaciens, psychologues, infirmiers... , partenaires de structures sanitaires et sociales)

Moyens mis à la disposition des élèves

Salles équipées multimédias
Salle informatique
Plateau de formation clinique et technique
Salle de pause
Accès aux personnes à mobilité réduite



Plateau de formation clinique et technique

Admission en IFSI

Condition d'admission

Âge : 17 ans au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.

Peuvent être admis en 1^{ère} année de formation

1. Candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de diplôme
2. Candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail et justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection. - FPC-

Pré-inscription pour les candidats visés au 1^{er} alinéa

- Préinscription sur la **plateforme PARCOURSUP**
- Se référer au **calendrier Parcoursup**

Épreuves de sélection pour les candidats visés au 2^e alinéa - FPC-

→ Épreuves écrites

- sous épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine du sanitaire et social
- sous épreuve de calculs simples

Épreuve anonyme

Durée : 1 heure notée sur 20 points (dont 10 points pour chacune des sous épreuves).

→ Entretien

portant sur l'expérience professionnelle du candidat
Étude du dossier de sélection
Durée : 20 min - Notée sur 20 points

Est admissible :

Le candidat doit obtenir au moins 20 sur 40 aux 2 épreuves. Toute note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

Formation en soins infirmiers

Calendrier

Inscription aux épreuves de sélection	Janvier à février
Retrait des dossiers au secrétariat de l'institut de formation ou téléchargement du dossier sur notre site	
Épreuve de sélection	1 ^{er} semestre de l'année
Rentrée à l'institut de formation	1 ^{er} lundi du mois de septembre de l'année en cours

Profession infirmière

L'exercice de la profession d'infirmier.ère comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation des soins infirmiers et leur évaluation, la contribution au recueil de données et épidémiologiques (*Code de santé publique - art R 4311.1*).

Enseignement théorique

2100 heures d'unités d'enseignements théoriques valorisées en crédits européens.

750 heures : cours magistraux

1 050 heures : travaux dirigés

300 heures : travail personnel guidé sur la base de 35 heures par semaine

Formation clinique

2100 heures de stage de 5 à 10 semaines, sur la base de 35 heures par semaine, dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins.

La formation est sanctionnée par l'obtention du :
Diplôme d'État d'infirmier.ère (IDE)
Grade licence